

Hypatie n'était nullement antichrétienne, mais elle était une autorité morale qui gênait la christianisation. Rappelons que bon nombre de ses élèves étaient chrétiens et la chérissaient ; elle représentait un courant modéré défenseur de la culture hellénique qui pouvait entraver le développement hégémonique de l'Église chrétienne et son emprise sur le pouvoir séculier.

En 529, un décret de l'empereur Justinien interdira l'enseignement de la philosophie à Athènes.

Que reste-t-il d'Hypatie ? Un cratère lunaire qui porte son nom et le film *Agora* paru en 2010, du cinéaste espagnol Alejandro Amenábar avec la belle Rachel Weisz, qui a ressorti Hypatie de l'oubli.

Pour la liberté de pensée, l'esprit critique qu'elle symbolise, elle intéresse les francs-maçons. C'est le cas d'Hugo Pratt qui, dans la bande dessinée *Fable de Venise*, met en scène une troublante Hipazia, mathématicienne et philosophe néoplatonicienne, fille du docteur Teone, astronome, astrologue et mathématicien, maître de la loge Hermès. Hipazia se présente comme la réincarnation d'Hipatia. L'histoire se déroule en 1921, lorsque Mussolini au pouvoir vient de déclarer les francs-maçons traîtres au fascisme.

Ainsi Hypatie est-elle devenue une figure légendaire de la liberté de pensée, martyre de l'intolérance.

MICHEL SERVET

Faisons un grand saut pour nous projeter dans le xvi^e siècle, le siècle de la Renaissance, le siècle de la Réforme. Avec Martin Luther, une ère nouvelle semble commencer : « Il faut convaincre les hérétiques par l'Écriture, et non les vaincre par le feu ! Cela est contre le Saint-Esprit », déclarait-il en 1520 à l'empereur et à la noblesse allemande. Il exprime encore sa non-violence à Ulrich Zwingli²⁷⁹ en 1523 : « Nul ne doit être excommunié, si ce n'est celui

qui cause un scandale public par ses crimes. Ceux qui ne reconnaissent pas leurs erreurs et qui ne les abandonnent point doivent être laissés au libre jugement de Dieu, et l'on ne doit se permettre envers eux aucune violence à moins que par une conduite séditeuse et rebelle, ils ne forcent les magistrats à les réprimer pour sauver l'ordre public. » Ces paroles ne doivent cependant faire oublier ses imprécations contre la raison : « La raison est le plus grand ennemi de la foi ; elle ne vient jamais en aide au spirituel mais, le plus souvent, elle lutte contre la parole divine [...] » ou « Quiconque veut être chrétien doit arracher les yeux de la raison » ou encore « Il faudrait détruire la raison chez tous les chrétiens ».

Il semble donc que c'en est fini des violences et des supplices d'un autre temps, du moins chez les réformés ; s'il y a encore des tortionnaires qui pourchassent et punissent les hérétiques, ils sont dans le camp des catholiques et non dans celui des protestants. Hélas ! Ces derniers, de victimes vont se faire à leur tour bourreaux. Ils vont s'opposer au libre examen, à la libre-pensée, au libre exercice de la raison, c'est-à-dire à tout ce qu'ils revendiquaient. Ils reprennent à leur compte l'exil, la prison, la torture, la mort, tout l'arsenal de la législation qui punit toute dissidence en matière de foi. Ces réformateurs, ces « hérétiques » qui ont échappé aux persécutions, depuis leur refuge persécutent à leur tour d'autres hérétiques qui ne pensent pas comme eux. Ils revendiquaient le droit d'examen en rejetant certains dogmes de l'Église, et veulent imposer par la force et soustraire à toute libre discussion ceux qu'il leur plaît de conserver pour retrouver la pureté de la morale chrétienne de l'Évangile : malheur à ceux qui ne partagent pas leurs idées. Ils reprennent les principes mêmes de l'Église catholique qu'ils accusaient de tyranniser les consciences et dont ils s'étaient séparés. Plutôt que de chercher à convaincre par la vertu, comme le préconisait Luther, ils veulent contraindre par la violence. Au sein de l'Église réformée, nombreux sont ceux qui n'acceptent pas les armes, qu'ils trouvent odieuses quand elles sont entre les mains de leurs adversaires catholiques ; mais ils n'osent pas protester pour ne pas être, à leur tour, excommuniés ou bannis.

279. Ulrich Zwingli (1484-1531), réformateur protestant suisse, prédicateur à Zurich, est à l'origine des Églises réformées de Suisse alémanique. Il est une figure du protestantisme libéral.

Le moins que l'on puisse dire est que, si la Réforme fait du principe du libre examen un principe fondamental, les réformateurs, eux, n'ont pas toujours eu une perception bien claire de ce principe, qu'ils ont même quelques fois nié. Pour Théodore de Bèze, fidèle successeur de Jean Calvin à la direction de l'Église de Genève, la liberté de conscience est un « dogme diabolique ».

Michel Servet ne sera pas la seule victime du fanatisme théologique de Calvin. Nombreux sont les réformés eux-mêmes qui, parce qu'ils s'écartent de son interprétation dogmatique, périssent ou sont bannis à vie dans le meilleur des cas.

Michel Servet est né en 1509 – la même année que Calvin – à Villanueva en Aragon, dans la province de Huesca. À l'université de Saragosse, il se montre doué pour les langues : le latin, le grec et l'hébreu ; puis en 1526 il quitte l'Espagne pour Toulouse où il étudie le droit. Il y est alors suspecté de participer à des réunions secrètes avec des étudiants protestants et, par prudence, il décide de s'éloigner. Il voyage en Allemagne puis en Italie, où il devient le secrétaire et confident de Charles Quint ; il fait partie du cortège pour son couronnement lors de son accession au trône de Lombardie, à Bologne, le 2 février 1530. Il se rend ensuite à Bâle et à Strasbourg où il rencontre Martin Bucer²⁸⁰. Ses méditations l'avaient conduit à développer une doctrine unitarienne et, voulant contribuer à la Réforme en propageant ses idées, il espère trouver des esprits ouverts à ses positions et la possibilité de les publier. Mais elles sont rejetées, et Servet est considéré comme un blasphémateur et un envoyé du diable ; « le méchant et scélérat espagnol est maudit ».

Servet ne se décourage pas et il fait imprimer son premier livre *Les Erreurs de la Trinité*²⁸¹ à Haguenau en 1532, et *Les Dialogues sur la Trinité*²⁸² l'année suivante. Les deux ouvrages font scandale. Servet change son nom pour celui de Michel de Villeneuve et revient en

France, où il n'abandonne pas les questions religieuses. Il arrive à Lyon et, étant dans le plus grand dénuement, il devient correcteur d'imprimerie. Ses employeurs reconnaissent très vite son savoir et ses grandes compétences, et lui confient la publication d'une nouvelle édition de *La Géographie* de Ptolémée, qui paraît en 1535, ce qui lui procure suffisamment d'argent pour se rendre à Paris et suivre pendant deux ans des études de mathématiques et de médecine. Il obtient le grade de docteur²⁸³ et enseigne au collège des Lombards. Mais, comme beaucoup de savants de cette époque, il se livre à l'astrologie, à la divination, et enseigne même ces théories, ce qui lui vaut d'être chassé de l'École de Paris. Il n'en reste pas moins un savant à l'imagination débordante et il aurait découvert la circulation pulmonaire.

Il n'en a pas pour autant oublié les questions théologiques. C'est à Paris qu'il rencontre Calvin, avec qui il a plusieurs échanges théologiques ; un débat public est même organisé rue Saint-Antoine, mais Servet ne s'y rend pas, on se sait pour quelle raison. Il quitte Paris en 1538 et mène une vie errante, proche de la misère. Pour survivre, il exerce la médecine et met sa plume au service des libraires. En 1541, il se rend à Lyon où il rencontre un ancien élève, Pierre Paumier, devenu archevêque de Vienne, qui le prend à son service en qualité de médecin. Servet, qui bénéficie d'un logement attenant au palais de l'archevêque, acquiert une grande réputation de médecin et est très apprécié de tous, riches et pauvres, pour son extrême obligeance et l'aménité de son caractère. Il vit des jours tranquilles et heureux à Vienne durant une douzaine d'années. Mais son intérêt pour les questions religieuses est toujours aussi vif et, toujours désireux d'apporter sa contribution à la Réforme, il met à profit les loisirs permis par sa situation pour rédiger l'ouvrage qu'il médite depuis longtemps et qui causera sa perte, *La Restitution du christianisme*²⁸⁴, dans lequel il propose une restauration du christianisme originel qui rejette les principaux dogmes. Cependant, avant de le publier,

280. Martin Bucer (Sélestat, 1491-Cambridge, 1551) est un disciple de Luther qui contribue à développer la Réforme.

281. *De Trinitatis erroribus*.

282. *Dialogum de trinitate*.

283. Selon certains biographes, Servet n'aurait jamais été ni bachelier, ni licencié, ni docteur de l'École de médecine de Paris.

284. *Christianismi Restitutio*.

Servet engage avec Calvin une correspondance par l'intermédiaire du libraire lyonnais Freslon. Veut-il le convaincre ? Espère-t-il qu'une controverse avec Calvin sera profitable à son ouvrage ? Rapidement Calvin met un terme à ces échanges épistolaires, irrité qu'il est tant de l'opiniâtreté avec laquelle Servet défend ses points de vue que par ses sarcasmes. « Servet m'a écrit dernièrement et à joint à sa lettre un volume de ses œuvres. Il m'offre de venir à Genève, si cela me convient. Mais je ne veux pas y engager ma parole ; car, s'il vient ici, je ne souffrirai pas, pour peu que mon autorité prévale, qu'il en sorte vivant » écrit-il à Farel²⁸⁵ le 15 juin 1546.

Servet brave le danger que son livre représente dans un pays catholique et le fait imprimer dans le plus grand secret par Balthazard Arnollet en 1553 sous le titre *Christianismi Restitutio*²⁸⁶. En France personne ne soupçonne ni l'auteur ni l'imprimeur, mais c'est sans compter sur Calvin, qui va se charger de livrer Servet à l'Inquisition catholique. On ne sait comment, un exemplaire de l'ouvrage parvient à Calvin – peut-être cet ouvrage a-t-il été adressé à Calvin par Servet lui-même ? –, quoi qu'il en soit celui-ci est profondément agacé.

Dans son ouvrage, Servet oppose le libre examen au dogme chrétien ; il essaye d'expliquer rationnellement les mystères du christianisme, il dénie la Trinité et la divinité de Jésus. On retrouve les hérésies déjà développées dans ses premiers ouvrages, *Les Erreurs de la Trinité* et *Les Dialogues sur la Trinité* publiés respectivement en 1532 et 1533, qui avaient déjà scandalisé les réformateurs. Une rumeur court selon laquelle Servet aurait voyagé en Afrique et se serait inspiré du Talmud²⁸⁷ et du Coran. Mais cette rumeur tire peut-être ses sources des propres écrits de Servet ; dans la *Restitution du christianisme*, il affirme que la Trinité est un dogme largement inférieur à la

théologie du Talmud et du Coran. En outre Servet est soupçonné, comme le sont bon nombre d'auteurs taxés d'athéisme, d'être l'auteur du *Traité des trois imposteurs*.

Calvin était un grand manipulateur. Voici l'une des pages les plus sombres et les plus odieuses de sa vie.

À Genève séjourne un lyonnais, Guillaume de Trie, réfugié réformateur, qui entretient une correspondance avec un parent de Lyon, Antoine Arneys, ardent catholique. Ce dernier cherche à le ramener dans le giron de son Église. L'histoire pourrait en rester là, mais Guillaume de Trie, ayant du mal, par manque d'instruction, à soutenir la controverse avec son cousin catholique, montre les lettres à Calvin, qui lui suggère ou lui dicte les réponses. Dans une lettre datée du 16 février 1553, Guillaume de Trie répond aux reproches de son cousin que les vices sont cependant mieux corrigés à Genève qu'en France où on soutient « un hérétique qui mérite bien d'être brûlé partout ». Il cite plusieurs phrases du livre qui vient d'être imprimé clandestinement à Vienne, donne le nom et l'adresse de l'imprimeur, et révèle le vrai nom de l'auteur. Ces informations ne peuvent venir que de Calvin – malgré ses dénégations –, qui instrumentalise Guillaume de Trie. Enfin celui-ci envoie à son cousin les premières feuilles du livre de Servet, qui n'est pas encore en circulation mais dont, comme nous l'avons vu plus haut, Calvin détient un exemplaire. Le fanatique Arneys s'empresse de s'emparer de l'affaire en dénonçant Servet au grand inquisiteur Matthieu Ory, que l'archevêque de Lyon, le cardinal de Tournon, avait fait venir de Rome pour l'aider à extirper l'hérésie. Le grand inquisiteur informe ce dernier, qui demande au lieutenant général pour le roi en Dauphiné, M. de Maugiron, de convoquer Michel de Villeneuve ; celui-ci se fait attendre plus de deux heures, sans doute pour faire disparaître de chez lui et de chez l'imprimeur les documents suspects. Une fouille est effectuée au domicile de Servet sans qu'aucun document compromettant ne soit trouvé et le lendemain on procède de même chez l'éditeur Balthazard Arnollet sans plus de succès. Les ouvriers sont interrogés séparément et menacés d'être livrés à l'Inquisition s'ils ne

285. Guillaume Farel (1489-1565), évangéliste français, est l'un des fondateurs de l'Église réformée dans les cantons de Neuchâtel, Berne, Genève et Vaud en Suisse. Avec Calvin, il influence le gouvernement de Genève, au point que celle-ci devient la « Rome protestante ».

286. Il ne resterait que deux exemplaires du livre, l'un à la bibliothèque impériale de Vienne, l'autre à la Bibliothèque nationale de Paris, qui porte encore la marque du feu auquel il a été soustrait par une main inconnue.

287. Talmud : recueil de traditions rabbiniques, considéré comme l'interprétation authentique de la loi de Moïse.

font pas de révélation ; mais là encore les enquêteurs repartent bredouilles. Le tribunal est obligé d'abandonner les poursuites contre Michel Servet. Cependant l'inquisiteur n'en reste pas là. Il demande à Arneys d'écrire à Guillaume de Trie de lui envoyer le livre entier de Michel Servet. Entre-temps, Calvin a adressé son exemplaire à Farel, mais il a mieux : il dispose de lettres écrites de la main de Servet, lettres que ce dernier ne peut donc renier, alors qu'il pourrait le faire de son ouvrage imprimé. De plus, il envoie des feuilles de son propre livre *l'Institution de la religion chrétienne*²⁸⁸ assorties de notes écrites de la main de Servet dans les marges. Avec de telles pièces, ce dernier est plus sûrement livré à l'Inquisition catholique. Le bailli chargé de l'arrestation se rend chez M. de Maugiron à qui Servet donne des soins ; il demande à ce dernier de le suivre dans les geôles du palais pour secourir des prisonniers malades et blessés. Laissant parler sa générosité naturelle, Servet s'exécute de bonne grâce et, pris au piège, il se retrouve à son tour prisonnier. L'imprimeur Arnollet est lui aussi arrêté au moyen d'une ruse analogue. Il s'agit de faire avouer à Michel de Villeneuve qu'il est l'auteur des lettres livrées par Calvin, c'est-à-dire qu'il est bien le Michel Servet que l'on poursuit.

Le rusé inquisiteur Ory demande à Servet de lui expliquer le sens des notes inscrites en marge de *l'Institution de la religion chrétienne*. Et Servet donne dans le piège : il cherche à expliquer sa pensée et, de ce fait, ne peut plus nier qu'il est également l'auteur des lettres adressées à Calvin et qui sont de la même écriture. Le bailli, dont Servet avait sauvé la fille, donne l'ordre au geôlier de bien traiter son prisonnier et de le laisser se promener dans un jardin attenant à la prison. Michel Servet n'a aucun mal à s'enfuir au cours d'une promenade. Le lieutenant général de Maugiron, qui avait naguère laissé suffisamment de temps à Servet pour faire disparaître les papiers compromettants, ne montre pas beaucoup plus de vigueur pour engager la poursuite du fuyard. L'imprimerie clandestine d'Arnollet est découverte et on saisit les exemplaires de la *Restitution du christianisme*. Le procès a lieu

en l'absence de Michel Servet qui est condamné à une amende de mille livres tournois et à être brûlé vif. La sentence est exécutée : l'effigie de Servet est brûlée avec ses livres le 17 juin 1553.

Servet songe dans un premier temps à gagner l'Espagne mais, craignant d'être capturé, il décide de se diriger vers l'Italie, pensant aller exercer la médecine à Naples, placée alors sous la domination espagnole.

Pour franchir les Alpes, il a le choix entre la vallée du Léman et le Piémont. Il choisit la route traversant la vallée du Léman pour être plus rapidement à l'abri.

Au cours de ce périple, poussé par on ne sait quelle folie, il se rend à Genève, la ville où réside celui qui l'a dénoncé à l'Inquisition catholique. Il y arrive le 17 juillet et s'installe à l'auberge de la Rose. Il demande à son hôte de lui fournir une barque pour traverser le lac afin d'atteindre Zurich, mais il se ravise et reste un mois à Genève.

Peut-être sa décision est-elle guidée par la poussée du parti des libertins ? En effet, à cette époque existe à Genève un parti qui, anticipant le siècle des Lumières, défend la liberté civile et la liberté de conscience contre toutes les tyrannies, qu'elles soient politiques ou religieuses : c'est le parti national et libéral des libertins. Les cruautés exercées par Calvin et son Église ont provoqué une réaction qui a bénéficié aux libertins. Ils viennent de remporter les dernières élections et quelques députés ont fait leur entrée au Petit Conseil. Cependant le parti théocratique de Calvin reste majoritaire au Grand Conseil et la lutte entre les deux partis devient chaque jour plus ardente. Servet comptait-il s'unir aux libertins pour prendre part à la lutte contre Calvin ? Rien n'est moins sûr car, selon Calvin lui-même ainsi que pour Théodore de Bèze, Servet n'aurait eu comme intention que de traverser Genève pour gagner Bâle. Toutefois, il est possible que le succès des libertins l'incite à attendre en espérant la chute prochaine de Calvin ; peut-être entrevoyait-il la possibilité d'engager avec lui, sans trop de risque, une controverse publique. Mais ceci n'est qu'une hypothèse qui ne repose sur aucun fondement. Nul besoin non plus d'évoquer la possibilité d'une collusion entre Servet et les libertins. Toujours est-il qu'en venant à Genève Servet signe son arrêt de mort. Sept ans

288. *Christianae religionis institutio* est un traité de théologie écrit par Calvin. C'est le livre référent de la Réforme. La première version est publiée en 1536, la dernière en 1559.

auparavant Calvin n'avait-il pas déclaré que s'il venait à Genève il n'en sortirait pas vivant²⁸⁹ ?

Le fanatisme, l'orgueil et la cruauté de Calvin suffisent à expliquer le procès de Servet et son dénouement.

Malgré sa prudence, Servet est reconnu et arrêté le 13 août 1553 à la demande de Calvin. Selon les lois en vigueur à Genève, pour intenter une accusation criminelle, il faut que l'accusateur se constitue prisonnier avec l'accusé, l'accusateur étant soumis à la loi du talion en cas d'accusation mensongère (« œil pour œil, dent pour dent »). C'est le propre secrétaire de Calvin, Nicolas de La Fontaine, qui accepte ce rôle. Celui-ci n'a rien à craindre car il connaît la puissance de son maître, qui est convaincu de l'issue du procès. Dès le 20 août Calvin écrit à Farel : « J'espère que la peine sera capitale », en rajoutant dans un élan d'humanité qu'il désire que Servet soit décapité pour lui éviter l'atrocité du bûcher. Calvin se charge, selon son propre témoignage, de rédiger la plainte – comprenant trente-huit chefs d'accusation – que Nicolas de La Fontaine adresse au procureur. Le lendemain de son arrestation, Servet est interrogé par le lieutenant Pierre Tissot.

Comble d'hypocrisie, il est entre autres accusé de s'être échappé de la prison de Vienne alors que l'Inquisition catholique voulait le faire brûler ! Servet répond que tout avait été mis en œuvre pour qu'il puisse s'échapper. Ce qui n'empêchera pas M. de Maugiron d'écrire aux juges de Genève pour leur exprimer sa satisfaction de savoir Servet sous bonne garde et de leur rappeler son dû à prélever sur la fortune de l'accusé, comme il était d'usage dans la justice royale ; pour cela, Maugiron a besoin de connaître les créances viennoises de Servet. En définitive, ce dernier opposera un refus à cette demande pour ne pas porter préjudice aux pauvres gens qu'il avait soignés et qui pour cela lui devaient de l'argent.

La plupart des autres chefs d'accusation portent sur la Trinité et la nature de Jésus-Christ. Par ailleurs, aux griefs théologiques viennent s'ajouter des griefs personnels : Calvin s'était senti injurié dans les

échanges épistolaires ; ce à quoi Servet répond qu'il avait été lui-même insulté et qu'il n'avait fait que lui rendre la pareille.

L'accusateur de Servet, Nicolas de La Fontaine, réfute ses dénégations en produisant différents écrits reconnus pour être de sa propre main : son livre *Restitution du christianisme* et des lettres envoyées six ans auparavant à Calvin.

Servet est interrogé le lendemain, c'est-à-dire dès le 15 août, par le Petit Conseil de Genève devant lequel il doit répondre des accusations de blasphème et de diffamation contre les serviteurs de l'Église, c'est-à-dire Calvin. Servet se défend avec habileté et, s'agissant des questions théologiques, il demande à s'expliquer « en pleine congrégation » et non devant des magistrats civils ou du fond de sa prison ; mais cette requête lui est refusée. Nicolas de La Fontaine est libéré et remplacé, pour servir de caution, par le propre frère de Calvin.

À l'audience du lendemain interviennent deux nouveaux acteurs du procès. Le premier est un des plus habiles avocats, il s'agit de Germain Colladon, bras droit de Calvin, qui vient assister Nicolas de La Fontaine, et de Philibert Berthelier, chef du parti des libertins, qui siège au Petit Conseil et dont le père est un martyr de la liberté dans son pays. Berthelier entreprend de défendre Servet contre le redoutable Colladon, mais le président du Conseil lève la séance pour mettre fin au débat.

Calvin sent que le moment d'intervenir en personne est venu et il est autorisé par le Petit Conseil à assister aux interrogatoires de Servet. En effet, bien que les libertins aient fait leur entrée dans ce conseil, l'influence de Calvin reste très grande. Dès lors le sort de Servet est scellé.

Colladon et Calvin font preuve de fanatisme et de mauvaise foi : ils avancent qu'il a été condamné en Allemagne, et Servet se défend en précisant que seules ses opinions ont fait l'objet de critiques, qu'aucun procès ne s'est tenu et donc qu'il n'a fait l'objet d'aucune condamnation. Ses accusateurs répliquent que s'il avait été appréhendé il aurait été certainement condamné ! Calvin lui reproche également d'avoir écrit un propos d'athée dans l'édition de *La Géographie* de Ptolémée,

289. Lettre à Farel du 15 juin 1546.

parue en 1535 à Lyon : la Terre sainte y est présentée comme une contrée stérile, alors que Moïse en vante la fertilité. Servet répond qu'il s'agit là d'une traduction et Calvin lui demande : « Pourquoi alors as-tu signé le travail d'un autre ? » « Je fus bien aise, dit-il lui-même, de clore ainsi la bouche à ce mécréant, tant il y a que ce vilain chien, étant ainsi abattu par de si vives raisons, ne put que torcher son museau en disant : Passons outre, il n'y a point là de mal. »

Dans une autre séance, Servet soutient qu'au concile de Nicée la Trinité n'avait pas explicitement été reconnue. Calvin lui soumet le texte en question écrit en grec. Servet est confondu : il a du mal à lire le grec et demande sa traduction latine. Or Calvin affirme qu'il n'existe aucune traduction en latin de ce texte et lui demande d'où proviennent ses témoignages sur le concile de Nicée. Servet change de sujet « en sautant du coq à l'âne », selon les dires de Calvin lui-même. Or Servet connaît bien le grec puisqu'il avait publié *La Géographie* de Ptolémée et des notes sur la Sainte Écriture, mais il n'est pas dans les meilleures dispositions d'esprit pour lire couramment un auteur qu'il cite sans l'avoir vraiment étudié à fond.

Calvin vient de porter de grands coups contre Servet, qui est accusé de nier la Trinité. Il peut désormais s'effacer à nouveau ; son secrétaire et son frère sont libérés de toute responsabilité et c'est désormais le procureur général, Claude Girot, qui est en charge de l'affaire.

Un nouvel acte d'accusation est rédigé, où l'on ne relève plus les attaques contre Calvin, mais où on l'accuse toujours de blasphèmes, d'hérésies, de perturbations de la chrétienté, et dans lequel on le représente comme un esprit brouillon et dangereux. Servet est à nouveau interrogé. Il se défend d'avoir soutenu que l'âme était mortelle : « En toutes les hérésies et en tous les autres crimes, il n'y en a point si grand que de faire l'âme mortelle [...]. Si j'avais dit cela, je me condamnerais moi-même à mort. »

Le 22 août il demande au Conseil de lever l'accusation criminelle, arguant que dans les premiers siècles de l'ère chrétienne l'hérésie ne pouvait être prononcée que par l'Église et que l'accusé, s'il ne voulait pas se soumettre, était tout au plus puni de bannissement.

Il ajoute que les questions traitées sont difficiles et ne s'adressent qu'à des théologiens, et qu'en aucun cas il n'a jamais voulu être ni séditieux ni perturbateur. Par ailleurs il se défend d'avoir été solidaire avec les anabaptistes²⁹⁰. Servet sait très bien que cette opinion sur le baptême des enfants est la plus dangereuse. Enfin, étant étranger et ne connaissant pas les procédures en vigueur, il demande à être assisté d'un avocat. Cette requête provoque un nouveau réquisitoire qui établit que les premiers empereurs chrétiens s'étaient donné le droit de conduire les procès pour hérésie et que leur loi permettait de prononcer la peine de mort contre les blasphémateurs. L'accusation d'anabaptisme est maintenue sans preuve et l'assistance d'un avocat lui est refusée aux motifs que, sachant si bien mentir, il n'en a nullement besoin, que personne ne voudrait défendre un tel impudent, un tel menteur et que le droit ne prévoit pas que de tels « séducteurs » s'expriment par le biais d'une tierce personne. Pour finir, le cas de Servet ne souffrant d'aucun doute sur sa culpabilité, toute défense d'un avocat est inutile.

À la suite de quoi Servet subit un nouvel interrogatoire, et il se montre toujours aussi ferme et habile ; les inquisiteurs lui rappellent qu'ayant étudié le droit il ne peut ignorer le code justinien contre les hérétiques, et Servet répond que Justinien n'est pas de la première Église, que de son temps les évêques étaient déjà dépravés et tyranniques.

Pendant ce temps, Calvin prêche contre le prisonnier afin d'éviter que le peuple ne prenne son parti. On cloue même les fenêtres de sa prison pour qu'il n'ait aucune communication avec l'extérieur.

Cependant le Conseil doute encore de la culpabilité de Servet et, pour lever son indécision, décide de le confronter une dernière fois à Calvin. Mais en présence de celui qui l'a trahi et qui a juré sa perte, Michel Servet ne peut conserver son calme habituel. De plus il est affaibli par son emprisonnement ; le 15 septembre, il écrit au Conseil : « Les poux me mangent tout vif ; mes chausses sont déchirées, et n'ai de quoi changer ni pourpoint ni chemise [...]. » Il en

290. L'anabaptisme est un courant protestant qui rejette le baptême des enfants et prône un baptême volontaire et conscient.

veut terriblement à celui qui est à l'origine de tous ses maux et qui veut « le faire pourrir en prison ». Exaspéré, il oublie toute prudence et il demande que son faux accusateur soit détenu prisonnier comme lui et puni de la peine du talion. Il renouvelle sa demande quelques jours plus tard et il finit par ces mots : « Je vous demande justice, messeigneurs. Justice, justice, justice. »

Servet exaspéré ne cherche plus à répondre aux réfutations manuscrites de Calvin et se borne d'en couvrir les marges et les intervalles d'invectives. Pour terminer, au-dessous des treize noms des ministres cosignataires de Calvin, il écrit fièrement : « Michel Servet signe seul, mais il a dans le Christ un protecteur assuré. »

Pour se sauver Servet n'a plus qu'une seule issue, c'est de se rétracter ; mais il ne peut s'abaisser à un tel acte.

Cependant le Conseil est encore dans l'embarras et décide de consulter les Églises de Berne, Bâle, Schaffhouse et Zurich. Calvin tente de s'y opposer car cela peut porter atteinte à son autorité, et il craint la modération et la mansuétude de ses confrères. Il prend cependant les devants et il leur écrit en feignant un découragement tout en menaçant de se retirer s'il n'est pas suivi contre Servet. Il obtient satisfaction toutefois ; à l'exception de celle de Bâle, aucune Église ne demande la peine de mort ; celle de Berne conseille clairement une peine plus douce : « Nous prions le seigneur, disait-elle, qu'il vous donne un esprit de prudence, de conseil et de force, afin que vous mettiez votre Église et les autres à l'abri de cette peste et qu'en même temps vous ne fassiez rien qui puisse paraître malséant chez un magistrat chrétien. »

Amied Perrin du parti des libertins et membre du Conseil fait une dernière tentative pour sauver Servet. Dans la séance décisive du 25 octobre, il demande que Servet soit déclaré innocent, ce qui lui est refusé comme on peut s'y attendre. Il propose alors que, suivant la demande faite par Servet lui-même dans sa lettre du 15 septembre, la cause soit portée au tribunal des Deux-Cents où la majorité est détenue par le parti des libertins depuis les dernières élections. Cette

dernière requête étant également rejetée, le Conseil rend sa terrible sentence : Servet est condamné à être brûlé vif avec ses livres.

Celui-ci, qui ne s'attendait pas à une si horrible sentence, est pris d'une sorte de délire, du moins si l'on en croit le témoignage de Calvin : « Quand on lui eut apporté, écrit celui-ci, les nouvelles de sa mort, il était par intervalle comme ravi, après il jetait des soupirs qui retentissaient en toute la salle. Parfois il se mettait à hurler comme un homme hors de sens. Bref, il n'y avait non plus de contenance qu'en un démoniaque. Sur la fin, le cri surmonta tellement que sans cesse, en frappant sa poitrine, il criait à l'espagnole *Misericordia ! Misericordia !* »

Cependant il est permis de douter de la véracité de ce récit, compte tenu du courage héroïque avec lequel Servet montera sur le bûcher.

Farel, à la demande de Calvin, vient assister le condamné dans ses derniers moments. Le 27 octobre, il organise une dernière rencontre entre Calvin et Servet, espérant que ce dernier terrifié par l'approche du supplice finisse par abjurer. Mais Servet se contente de demander son pardon. Cette dernière humiliation ne satisfait pas Calvin, qui lui répond : « Pense plutôt à crier merci à Dieu, que tu as blasphémé en voulant effacer les trois personnes qui sont en son essence ; demande pardon au Fils de Dieu que tu as défiguré, et comme renié pour Sauveur. »

Le même jour à 11 heures du matin, Servet est amené aux portes de l'hôtel de ville pour entendre la lecture solennelle de sa condamnation. À nouveau terrifié par la sentence, il s'écrie qu'il a péché par ignorance et supplie qu'on le fasse périr par l'épée. Farel lui dit que pour obtenir cette grâce il doit avouer sa faute ; mais encore une fois Servet se contente de répondre qu'il n'a point mérité la mort, et qu'il prie Dieu d'accorder le pardon à ses accusateurs. Ainsi jamais Servet ne se rétracte et jamais il ne renie ses convictions ; et c'est au prix de sa vie et même d'un terrible supplice. Alors qu'il est conduit au bûcher, Farel tente un ultime effort pour obtenir son abjuration, mais Servet ne répond pas et ce noble silence sera qualifié de « stupidité brutale » par Calvin. À l'endroit où a été préparé le bûcher, Farel invite Servet à prier avec le peuple. Celui-ci obéit puis, la prière

achevée, il monte en silence sur le bûcher. Servet est lié au pieu par une chaîne de fer et son cou est attaché à l'aide d'une corde. Sur sa tête est posée une couronne de chaume imprégnée de soufre, et son livre de la *Restitution du christianisme* est fixé à sa cuisse. À la vue des flammes Servet pousse un cri déchirant qui glace d'effroi la foule venue assister à l'exécution. Le bûcher est constitué de fagots de chêne vert toujours en feuilles afin de faire durer ses souffrances une demi-heure ; il implore le bourreau d'abrégier son supplice et des gens du peuple vont chercher du bois mort pour activer le feu et en finir au plus vite.

Servet s'écrie « Jésus, Fils du Dieu éternel, aies pitié de moi ! », et meurt en martyr le 27 octobre 1553.

Les héritiers spirituels de Calvin regretteront cet acte contraire à l'esprit de la Réforme. Un monument expiatoire sera élevé à la mémoire de Michel Servet à Genève en 1909.

GIORDANO BRUNO

L'Italie de la Renaissance a donné des artistes qui ont produit d'incomparables chefs-d'œuvre, d'intrépides navigateurs, des savants de génie, des philosophes audacieux. Elle a donné également des martyrs de la liberté de pensée. Giordano Bruno est l'un d'eux.

On ne connaît pas grand-chose des premières années de Giordano Bruno, qui se déroulent « sous le plus doux des cieux ». Il est né en 1546 à Nola, petite ville proche de Naples – il aime s'appeler lui-même « le Nolain ». À l'âge de 17 ans, il entre dans l'ordre des Dominicains, attiré qu'il est, semble-t-il, par la carrière oratoire que l'ordre offre aux frères prêcheurs les plus brillants. Il se fait rapidement connaître par la pratique de la mnémotechnie qu'il enseigne au pape en 1571, à qui il dédie son premier ouvrage, *L'Arche de Noé*, dans lequel il se permet quelques libertés avec l'interprétation des textes sacrés.

Mais Giordano est déçu par la méchanceté, l'ignorance, l'hypocrisie et la tyrannie qui caractérisent cette congrégation et qui, provoquant une envie de rébellion, servent à développer en lui l'esprit philosophique et le libre examen.

« Après avoir cultivé longtemps, raconte-t-il, les lettres, la poésie, j'ai été porté à la philosophie, au libre examen, par mes guides mêmes, par mes supérieurs et mes juges. Ministres de la jalousie, serviteurs de l'ignorance, esclaves de la méchanceté, ils prétendaient m'assujettir à une vile et stupide hypocrisie. »

Esprit fort et indépendant, il a des démêlés avec le pouvoir à Naples, Milan, Venise et dans d'autres villes comme Genève et Nice ; il prend position contre le principe de la Trinité, contre la transsubstantiation²⁹¹ ou l'Immaculée Conception, et même contre Aristote dont la scolastique²⁹² avait été placée par l'Église au-dessus de toute discussion. Ses convictions l'obligent à s'exiler à l'âge de 30 ans, abandonnant sa patrie, sa famille et ses biens, mais espérant que le temps apaisera les haines qu'il a pu susciter.

Attiré par la Réforme, il se rend tout d'abord à Genève. Calvin est mort depuis seize ans, mais son successeur Théodore de Bèze est tout aussi intolérant et tient « le principe de la liberté pour un dogme diabolique ». Celui-ci pense toujours que les hérétiques doivent périr par le fer ou le feu. Bruno retrouve à Genève l'intolérance qui l'avait poussé à fuir l'Italie et le même fanatisme pour Aristote. Or Bruno est attiré par la philosophie néoplatonicienne et hostile à l'aristotélisme. Avant d'être chassé, il quitte Genève de lui-même pour Lyon, où il séjourne quelque temps avant de regagner Toulouse pour enseigner les mathématiques et la physique. Mais dans cette ville règne également un fanatisme catholique qui envoie aisément les hérétiques au

291. Changement de la substance du pain et du vin en celle du corps et du sang du Christ selon le dogme défini par le concile de Trente.

292. La scolastique est la philosophie développée et enseignée au Moyen Âge dans les universités : elle vise à concilier l'apport de la philosophie grecque (particulièrement l'enseignement d'Aristote) avec la théologie chrétienne héritée des Pères de l'Église. Les réformateurs, avec Martin Luther, accusent les scolastiques d'avoir « hellénisé » la religion chrétienne. Les scolastiques quant à eux considèrent qu'ils ont au contraire christianisé la civilisation hellénistique.